

*République Française
Département : LOT
Arrondissement : Gourdon
CREYSSE - Commune*

PROCÈS-VERBAL

Séance du 17 juin 2026

Le jeudi 17 juin 2026 à 18h00, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 11 juin 2026, se sont réunis sous la présidence de Guy FLOIRAC.

Secrétaire de la séance : Marie Françoise LAVAUD

Présents : Guy FLOIRAC, Francis FOLLET, Evelyne BOURNET, Denis GAILLET, Frédéric PIERREJEAN, Anne CHARPENTIER, David ROUSSEL, Marie Françoise LAVAUD, Christophe MOREL

Représentés :

Absents et excusés : Pierre CIRCAL, Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL

Ordre du jour

- Délibération : Nomination d'un secrétaire de séance
- Délibération : Arrêt du procès-verbal de la précédente séance
- Délibération : Création emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité
- Délibération : Désignation du représentant au sein de la CLECT / Cauvaldor
- Point avancement travaux Église : sollicitation des architectes pour la maîtrise d'œuvre
- Organisation inaugurations plaques "Jean-Pierre SAURIE" et "Léo AMERY"
- Divers

Ouverture de la séance à 18h00

1) Nomination d'un secrétaire de séance

Au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15,
Considérant l'obligation faite au Conseil Municipal de nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,
Considérant la proposition faite de procéder à cette nomination par un vote à main levée,
Considérant que Marie Françoise LAVAUD se présente comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Nomme** Marie Françoise LAVAUD secrétaire de séance.

Délibération relative à la nomination du secrétaire de séance (N° DE_2026_48)

Délibération : Favorable

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2) Arrêt du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé aux conseillers municipaux de formuler leurs observations sur le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15,
Vu le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 présenté,
Considérant que seuls les conseillers municipaux présents lors de ladite séance peuvent prendre part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Arrête** le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026.

Délibération relative à l'arrêt du procès-verbal du 28 mai 2026 (N° DE_2026_49)

Délibération : Favorable

pour : 9 contre : 0 Abstention : 0

3) Création emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

La commune a reçu une demande d'un jeune de 16 ans cherchant un emploi saisonnier.

Le Maire propose la création de l'emploi non permanent suivant :

- ✓ contrat saisonnier du 1^{er} juillet au 14 août
- ✓ contrat de 27,50 heures hebdomadaire

- ✓ horaires de 7h00 à 12h30
- ✓ salaire basé sur le SMIC, soit environ 1160€ en juillet et 580€ en août

Délibération relative à la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité (N° DE_2026_50)

Délibération : Favorable

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4) Désignation du représentant au sein de la CLECT / Cauvaldor

La commune doit désigner un représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (suite au transfert de diverses compétences) : M. FLOIRAC Guy est élu à l'unanimité.

Délibération relative à la désignation du représentant au sein de la CLECT / Cauvaldor (N° DE_2026_51)

Délibération : Favorable

pour : 9 contre : 0 Abstention : 0

5) Point avancement travaux église

L'ABF demande qu'un architecte agréé soit choisi pour la maîtrise d'œuvre.

En effet, afin d'obtenir des subventions, un maître d'œuvre est obligatoire pour ce dossier.

Possibilité de voir avec le Maire de Martel concernant le choix d'architectes.

La première estimation est de 66 000€ HT.

Le dossier ne sera pas examiné avant 2027 par l'ABF.

6) Organisation inaugurations plaques "Jean-Pierre SAURIE" et "Léo AMERY"

- **Plaque « Jean-Pierre SAURIE » :**

Une célébration est prévue pour le jeudi 13 août 2026 en fin d'après-midi.

- **Plaque « Léo AMERY » :**

Proposition de pose et inauguration lors des Journées du Patrimoine (en septembre).

7) Divers

- **Facturation Eau et Assainissement par la SAUR**

Le SMECMVD a délégué la facturation de l'assainissement à la SAUR.

Suite au retard pris par la SAUR, le solde 2025 et l'estimation 2026 seront facturés en même temps.

Courant octobre, des visites pour les élus seront organisées par le SMECMVD concernant les derniers travaux réalisés.

- **Vitesse D23**

Rencontre avec le STR :

- ✓ Patrice OLIVIER, Responsable STR de LACAPELLE-MARIVAL et intérim de SAINT-CÉRÉ
- ✓ Éric FERLAND, Ingénierie Route et voie public du Lot

Ci-dessous les éléments de retour :

- ✓ 15% roule > 60 km/h (la moyenne est de 50-60),
- ✓ Difficile de faire baisser ces 15% car locaux, accoutumance,
- ✓ Pour eux la meilleure solution c'est la bande ocre et le « Cédez le passage »,
- ✓ Ils ne sont pas contre d'utiliser un autre procédé tel que les coussins berlinois en respectant les règles de pose (espaces pour les motos vélos et piétons, vitesse limitée à 30 km/h, panneaux réglementaires), la pose sera en décalée car la route n'est pas assez large. A ce sujet une nouvelle réglementation est à venir,
- ✓ Il y a autant de demande de pose que de dépose (cause bruit).

Concernant le radar pédagogique : Efficace que si on le déplace régulièrement, effet d'accoutumance. Les feux tricolores avec panneau solaire sont non normalisés.

Concernant l'écluse (chicane) : Il faudrait faire des essais avec des éléments de chantiers pour voir l'efficacité avant d'envisager une construction en dur. Un doute est émis car il n'y a pas assez de circulation simultanée dans les deux sens.

- **Courrier administré / camping-cars**

En vue d'interdire le stationnement des vans et camping-cars au bout de la RD114, il est proposé par les services du Département d'apposer un panneau « Sens interdit / Sauf riverains » à la hauteur du chemin des Hautes Eaux.

- **Pont du centre-bourg**

Lors du curage du canal Cacrey, il a été constaté une dégradation du pont face à la maison de Madame BOUYSSOU.

Les 2 ponts sur ce canal sont propriété de la commune (confirmation par la notaire).

Maître VIALETES fait des recherches afin de déterminer clairement les servitudes de ces ponts.

- **Sinistre administré**

Une 2^e visite d'expertise a été réalisée chez un riverain de l'église, le 5 juin 2026, à la suite d'infiltrations dans leur cuisine, pouvant être causées par l'absence de gouttière sur l'église et le ruissellement de l'eau sur le mur accolé à leur maison.

La commune a été pour la 2^e fois déchargée de toute responsabilité.

De plus, ce mur leur appartient, la commune n'en est pas propriétaire.

Le Maire propose que lors de la visite de l'architecte agréée pour les travaux de l'église, son expertise soit également sollicitée pour ce mur.

- **Projet réhabilitation bascule**

Pour l'obtention d'une subvention « Petit patrimoine » de Cauvaldor, une visite du CAUE et du Pays d'Art et d'Histoire a eu lieu.

- **Courrier famille hollandaise**

Lettre informative d'une famille hollandaise ayant pour projet de s'installer à Creysse prochainement.

- **Demande location salle du Moulin / cours gymnastique d'entretien**

Demande de location de la salle du Moulin par Madame SPINAT pour des cours de gymnastique d'entretien (accueil de 6 à 10 personnes).

M. GAILLET Denis propose également les locaux anciennement Gemapi, au-dessus du Passe-Temps. Une visite sera organisée avec Madame SPINAT.

La séance a été levée à 20h10

Guy FLOIRAC
Président de séance



Marie Françoise LAVAUD
Secrétaire de séance

